

Le GTD et le Pôle Jeune Public lancent un appel à projets artistiques 2017-2018-2019

Thème

« Le corps abimé »

A qui s'adresse cet appel à projet

Cet appel à projet s'adresse à toute compagnie professionnelle, artiste, collectif artistique, ..., inscrit dans un processus de création sur l'ensemble des champs artistiques et culturels (théâtre, musique, danse, cirque, arts plastiques, ...).

Objet de l'appel à projet

L'objectif de ce projet est de proposer un parcours artistique et culturel qui puisse simultanément ou à la suite, concerner 6 établissements spécialisés accueillants des personnes en situation de Handicap (enfants et adultes).

Les opérateurs culturels (artistes, compagnies) présenteront leurs projets.

Ce projet devra proposer une montée en charge progressive avec l'implication dans un premier de temps d'au moins deux établissements puis dans un deuxième temps quatre établissements et dans un dernier temps les six établissements concernés par le projet.

Un travail transversal est obligatoire entre les établissements concernés.

Un groupe de pilotage rassemblant différents professionnels de ces établissements sera mis en place afin d'assurer la cohérence des actions artistiques et culturelles envisagées.

La compagnie ou les compagnies retenues feront partie du groupe de pilotage associant les terrains de déploiement du projet.

Le projet devra proposer un « objet culturel » commun.

Les pratiques artistiques mises en œuvre pourront être des plus variées : théâtre, danse, musique, arts plastiques, photographie, ...

Une co-construction entre les équipes des établissements et les artistes est indispensable. Il sera essentiel à cet effet de toujours penser la place des usagers.

Il est envisagé en cours de projet (ou en conclusion) la mise en place d'un grand événement dans un lieu de diffusion culturelle, rassemblant l'ensemble des acteurs du projet.

Publics concernés

Peuvent être concernés environ jusqu'à 60 jeunes personnes en situation de handicap d'un même

établissement (internat et externat) allant soit d'une tranche d'âge de 3 ans à 20 ans, soit de 20 ans à 60 ans.

Profils de Handicaps possibles (enfants et adultes)

Handicap moteur, mental, sensoriel, trouble psychique et trouble du comportement.

Attentes des directions des établissements partenaires

Il est prioritairement retenu en interne aux établissements :

- transmission des savoir-faire par un échange adapté des artistes professionnels avec les publics accueillis dans les établissements
- développement de la pratique culturelle et du Handi-Arts autour d'un thème commun
- accession du plus grand nombre de personnes handicapées à la culture, de s'exprimer, et d'y être valorisées
- réalisation d'une œuvre ou d'un spectacle multiforme autour d'un thème commun
- rendre les jeunes acteurs du projet

Retombées attendues de la mise en place du projet

Sur les publics, les établissements en attendent :

- des retours d'expérience avec les personnes handicapées et les professionnels
- une valorisation des personnes à travers les résultats culturels, auprès des familles, du grand public
- une ouverture du résultat sur la cité, avec notamment de la mixité entre jeunes du milieu ordinaire et jeunes handicapés

Sur le réseau culturel et inter établissements, il est recherché :

- une mutualisation des moyens
- une amplification du travail de partenariat avec le PJP
- des relations renforcées avec les lieux de diffusion culturelle de proximité
- la création d'un festival Handi-Arts inter établissements
- la création d'un lien réseau pour d'autres projets

Calendrier du projet et contraintes

Rythme de la mise en place du projet

Il est prévu de pouvoir l'organiser sur trois années.

Il faudra cependant mettre en place un rythme régulier qui sera défini avec les structures, en fonction de leurs contraintes propres :

- rythme régulier : les jeunes accueillis ont besoin de repères (1 à 2 fois par mois)
- pour une période : l'année scolaire pourra être privilégiée

Il y aura nécessité pour chaque établissement de disposer du calendrier des artistes en amont du projet afin d'anticiper la programmation dans les emplois du temps individuels des bénéficiaires.

Contraintes spécifiques

Il sera recommandé aux opérateurs :

- la nécessité d'une anticipation importante pour assurer une bonne cohérence avec les contraintes institutionnelles
- l'inscription dans un emploi du temps individuel de la personne handicapée
- une programmation de moyens logistiques nécessaires (ex : salle/ équipements)

Interactions avec les projets en cours dans les établissements

Des projets artistiques et culturels sont développés depuis de nombreuses années dans les établissements et services candidats. Nous retenons :

- de produire un travail culturel en complémentarité avec les ateliers, activités pédagogiques, activités éducatives
- de mettre en corrélation les initiatives avec les fêtes annuelles des établissements quand elles existent

Modalités de réponse à l'appel à projet

Critères de recevabilité

- la forme proposée peut explorer toute discipline artistique (sauf exclusivement plastique)
- le projet doit s'adresser à l'ensemble des publics des établissements partenaires
- l'appel à projet est ouvert aux compagnies nationales
- la compagnie doit être en mesure de proposer une démarche d'action culturelle

Critères d'étude

- l'intérêt de la démarche artistique et le travail de la compagnie
- la viabilité du projet : structuration de la compagnie, calendrier de déploiement de l'action
- la démarche d'action culturelle qui accompagne le projet

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers

16 mai 2016

Les dossiers seront transmis uniquement par mail à l'adresse appelaprojetgtd@polejeunepublic.fr

Constitution du dossier de candidature

- présentation de la compagnie
- présentation des artistes et intervenants
- présentation du projet en précisant les modalités de création du « lien » avec les publics concernés. La compagnie devra s'appuyer sur une expérience similaire qui sera décrite dans le dossier
- budget prévisionnel en précisant les partenariats éventuels (institutionnels ou privés)
- éléments de calendrier d'action
- éléments techniques (besoins matériels)

L'ensemble de ces éléments seront adressés dans un seul fichier au format PDF.

Le dossier de réponse pourra être accompagné de compléments (audio, vidéo, ...). Le cas échéant merci de zipper l'ensemble des pièces complémentaires pour ne constituer qu'une seule pièce jointe.

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.

Arbitrage & présélection

Le collectif du GTD et le PôleJeunePublic fera une présélection des projets et une audition sera organisée le 14 juin 2016. Les partenaires recevront les porteurs des 3 meilleurs projets.

Réponse de l'appel à projet

La réponse sur le projet retenu sera rendue publique en septembre 2016.